

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Nicolas Suter et consorts au nom Des députées et députés du district de Morges -Résolution pour le maintien des emplois de Vetropack à St-Prex (24_RES_4)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 7 mars dernier, le groupe Vetropack a annoncé envisager la fermeture de son site historique de St-Prex pour des questions de rentabilité. 180 emplois sont menacés à très court terme, l'entreprise issue de la famille Cornaz évoquant une fermeture brutale déjà cet été. De ce fait, c'est l'ensemble de la filière de production et de recyclage du verre helvétique qui serait impactée par cette décision, l'usine de St-Prex étant la dernière usine de production de verre en Suisse.

Dans un communiqué du même jour, le Conseil d'Etat s'est dit « très préoccupé face à l'éventualité de la fermeture du site » et en appelle à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il a dit souhaiter que toutes les solutions possibles et innovantes soient étudiées pour le maintien ou la transformation du site.

Le personnel, sa représentation et les syndicats Unia et Syna ont annoncé de leur côté se mobiliser contre la fermeture du site. Ils demandent à l'entreprise une prolongation de la procédure de consultation afin de pouvoir proposer des alternatives aux licenciements.

Fondée en 1911, l'usine Vetropack a déjà été menacée de fermeture à plusieurs reprises, particulièrement lorsque des moyens s'avèrent nécessaires pour la rénovation du four à fusion.

Alors que le développement de circuits courts s'avère de plus en plus nécessaire pour des raisons environnementales, cette décision va à l'envers du bon sens et imposerait toute la chaîne de production de boissons suisse à importer du verre de l'étranger. Cette décision a un lourd impact sur la production de vins et de bière. Elle menace aussi le tissu industriel de notre canton, important pourvoyeur d'emplois. Les impacts sociaux sont importants non seulement pour la Commune de St-Prex mais également pour le district.

Compte tenu de ce qui précède, le Grand Conseil appelle les propriétaires du site à étudier toutes les possibilités afin de préserver la verrerie de St-Prex. Le Grand Conseil invite également le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures utiles pour préserver une usine de production et de recyclage de verre et de maintenir les emplois à St-Prex notamment dans le cadre de la task force interdépartemental lancée avec les autorités communales de St-Prex.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec attention de la Résolution Nicolas Suter et consorts au nom des députées et députés du district de Morges - Résolution pour le maintien des emplois de Vetropack à St-Prex - et y répond de la manière suivante.

Suite à l'annonce le 7 mars 2024 de l'ouverture d'une procédure de consultation sur l'avenir du site de Vetropack à Saint-Prex, le Conseil d'État a constitué une Task Force (TF) interdépartementale, pilotée par le Département de l'économie, de l'innovation et l'emploi et du patrimoine (DEIEP). Cette TF a reçu pour mission d'étudier toutes les solutions possibles et innovantes pour le maintien ou la transformation du site ainsi que la préservation des emplois.

Concernant les travaux de la TF, il est utile de rappeler, ainsi que le mentionnait la réponse à l'interpellation Anna Perret (Fermeture de Vetropack à St Prex : quel impact sur la promotion d'une économie circulaire et la durabilité du système alimentaire ? 24_REP_93), qu'elle s'est attachée dans un 1er temps à l'évaluation du maintien des emplois et de l'activité industrielle, qu'elle a ensuite porté son attention sur le respect des usages en matière de licenciement collectif, ainsi qu'à la conclusion d'un plan social négocié entre les parties. Ces points étant désormais réglés, l'attention se porte désormais sur le replacement des employés licenciés ainsi que sur l'avenir du site industriel en collaboration avec la commune de Saint-Prex et la direction de Vetropack. Par ailleurs, le DEIEP a tenu une première table ronde en mai 2024 avec des acteurs industriels du Canton pour évaluer leur situation à l'aune de l'évolution économique internationale.

Le Conseil d'Etat se montrera attentif au maintien d'une filière de recyclage et de réemploi (lavage et réutilisation) qu'il convient de favoriser pour permettre de réduire les impacts sur l'environnement, quel que soit le matériau. Le recyclage du verre (pour fabriquer de nouveaux emballages à usage unique) a un intérêt environnemental réel, mais beaucoup plus relatif. La refonte du verre et le moulage de nouvelles bouteilles est un procédé très énergivore et son empreinte environnementale s'en trouve péjorée.

En conclusion, le Conseil d'Etat peut assurer le Grand Conseil qu'il veillera à privilégier toutes les solutions favorables au maintien d'une filière de tri et de recyclage dans le canton et à la priorisation de prestations compatibles avec le principe des circuits courts.

La présidente :	Le chancelier :	
	C. Luisier Brodard	M. Staffoni

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 juillet 2024.